



## Editorial

Depuis le début janvier 2016, le pavillon scolaire provisoire de Corminjoz a été occupé illégalement par des squatters, bien que n'ayant jamais été dévolu à l'habitation.

Ce bâtiment provisoire a été construit en 2002 pour permettre d'y loger les classes du Collège de Fontadel durant les années de rénovation et d'extension de ce qui deviendra le nouveau Collège de l'Union. Il a ensuite été mis à disposition de la commune de Renens, aussi pour y loger les classes d'un collège en rénovation. Par la suite, il a accueilli l'Administration communale de Prilly, permettant ainsi la démolition et la reconstruction d'un nouveau complexe administratif, ainsi que la rénovation de notre château. Durant cette période, d'importantes chutes de neige ont sérieusement mis à mal la structure dudit pavillon, rendant vaine toute tentative d'étanchéité. Malgré tout, il a encore pu accueillir, dans sa partie nord, les enfants de la Fourmi Bleue durant les travaux du Centre commercial et jusqu'à leur installation défi-

## Le Squat

nitive dans les locaux du Tilleul. On peut dire que ce bâtiment provisoire aura rendu de bons et loyaux services, sachant qu'il a encore été partiellement utilisé lors des manifestations publiques à Corminjoz, telles que Fêtons Prilly, les feux d'artifice du 31 juillet, un championnat vaudois de pétanque, etc.

Devant la vétusté des locaux et l'état général délabré du bâtiment et de sa structure, la Municipalité a engagé, en automne 2015, les démarches en vue de sa démolition, comme prévu lors sa construction provisoire. Le crédit y relatif fait d'ailleurs partie intégrante du préavis voté par le Conseil communal en décembre 2001. La volonté de la Municipalité est claire, ce bâtiment est arrivé au bout de sa durée de vie et doit, pour des raisons de sécurité, être rapidement démoli.

L'occupation illégale de ce début d'année par le « collectif Yes » n'y change rien. Bien que certaines personnes sensibles peuvent penser que les squatters sont dans leur droit, il faut rappeler ici qu'une telle occupa-

tion est absolument illégale et que notre Autorité ne peut la tolérer. Néanmoins, après avoir étudié la situation, la Municipalité est entrée en contact avec le collectif précité. Elle lui a fait une proposition d'arrangement à l'amiable, lui permettant de passer ces prochains mois d'hiver à l'abri, mais exigeant la libération des locaux au plus tard d'ici la fin du mois de mai 2016 pour permettre la démolition du pavillon, comme planifié. Le collectif prend un grand risque en occupant un bâtiment qui ne répond plus aux normes de sécurité, et la Municipalité le leur a clairement signifié.

Il faut rappeler ici que squatter veut dire « habiter, être installé, de façon illégale dans un bâtiment ». Même si cette pratique est courante et souvent tolérée (il suffit de taper « squat » sur Inter-

net pour trouver tout ce qu'il faut faire pour réussir son squat, au détriment de la police et des propriétaires), elle ne doit en aucun cas être soutenue. La Municipalité veillera à ce qu'aucun espace public ou bâtiment ne soit considéré comme une zone de non-droit. Il en va du respect de la propriété privée et publique, ainsi que de la règle élémentaire de la vie en société. Des solutions légales existent, j'en veux pour preuve le contrat de confiance signé avec l'association des étudiants pour l'occupation du bâtiment locatif de Grand-Vigne 11, momentanément sans locataire en attendant sa démolition. La volonté de la Municipalité de ne pas laisser des locaux vides n'est plus à démontrer.

*Olivier Simon*  
Municipal en charge des  
Domaines et Bâtiments

## Prochaines élections – votations: information très importante

Vous trouverez dans ce Prill'héraut, en encarté, des explications destinées aux Suisses et Etrangers qui seront appelés à élire les autorités de Prilly pour la législature 2016-2021. Parallèlement aux deux premiers scrutins communaux auront lieu des votations, l'une fédérale, le 28 février, et l'autre cantonale, le 20 mars, qui ne concerneront que les électeurs suisses.

Pour l'échéance du **28 février**, le matériel pour l'élection du Conseil communal, l'élection de la Municipalité (1<sup>er</sup> tour) et la votation fédérale sera accompagné de: **1 seule carte de vote** et **1 seule enveloppe de vote JAUNE**. L'envoi de ce matériel est prévu entre le 1<sup>er</sup> et le 5 février; pour des questions d'organisation de la mise sous pli par le Canton en lien avec la votation fédérale, il se pourrait que certains électeurs étrangers reçoivent leur matériel communal au-delà du délai précité, au plus tard toutefois le 16 février.

Le matériel pour la **votation cantonale du 20 mars** sera accompagné de: **1 carte de vote VERTE** et de **1 enveloppe de vote VERTE**. L'envoi de ce matériel est prévu entre le 22 et le 26 février, soit avant les scrutins du 28 février.

Afin d'éviter tout risque de confusion et surtout de voir des votes annulés pour une question de non-respect des échéances, nous conseillons donc aux électeurs concernés de

**ne pas utiliser avant le mardi 1<sup>er</sup> mars le matériel VERT pour la votation cantonale du 20 mars.**

## Manifestations publiques EN FÉVRIER 2016

### Grande salle

- Samedi 6**, dès 19h30: Soirée annuelle de l'Union Instrumentale de Prilly  
**Mardi 16**, dès 14h: Thé dansant  
Espace Rencontre Prilly-Centre  
**Judi 18**, dès 11h30: La Tablée, repas communautaire

### Castelmont:

- Mardi 9** à 20h30: Conférence « Activ Woman »  
Parents Info Prilly

Prochaine édition du Prill'héraut:  
Textes pour le 29 janvier – Parution le 19 février

## Services communaux

### Samedi 6 février de 10h à 12h: atelier découverte de dessin manga

La Bibliothèque vous invite à un cours d'initiation au dessin manga. Les illustratrices Elvywel et Le Patchi se feront un plaisir de vous faire découvrir les mangas et leur univers.  
Réservation obligatoire au 021 622 72 16 (dès 10 ans).

### Chenilles processionnaires du pin

Les chenilles installent leurs nids dans les branches de diverses espèces de pins, sous forme de gros cocons blancs, bien visibles. A partir du mois de mars, elles quittent les nids, détruisent les aiguilles et peuvent provoquer le dépérissement des arbres. Elles s'enterrent ensuite pour se transformer en papillon et il devient alors très difficile de les déceler.

**En application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, fermiers ou locataires de terrains portant des pins atteints par cette chenille sont tenus de détruire les nids dès leur apparition, jusqu'au 15 février.**

*La seule lutte efficace est la lutte mécanique qui consiste à couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu.*

#### Attention

Les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes pouvant occasionner des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.). Il est donc recommandé de se protéger le visage, les yeux et les mains lors de travaux d'échenillage. Enfin, les propriétaires et les locataires sont invités à contrôler l'état sanitaire des pins se trouvant sur leurs fonds.

**Pour plus d'informations:** [www.vd.ch/chenilles-processionnaires](http://www.vd.ch/chenilles-processionnaires)  
**La Municipalité**

### Vous possédez un chien ?

Vous devez le faire enregistrer au registre des chiens auprès de l'Office de la population jusqu'au 26 février !

La Municipalité de Prilly invite les propriétaires à annoncer au registre des chiens, Office de la population, **d'ici au 26 février 2016**, tous les chiens acquis ou reçus, donnés, vendus ou décédés.

Les chiens déjà inscrits en 2015 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée **dans les 15 jours** par le propriétaire.

Chaque chien doit être identifié au moyen d'une **puce électronique** mise en place par un vétérinaire au plus tard trois mois après sa naissance.

A toutes fins utiles, nous vous informons que la vaccination préventive contre la rage de tous les chiens n'est plus obligatoire, **sauf** en cas de voyage à l'étranger, et pour les chiens importés de l'étranger.

#### Impôt sur les chiens

Tout propriétaire doit s'acquitter d'un impôt cantonal et communal de CHF 220.- au total par année.

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (y compris les prestations complémentaires pour frais de guéri-



son) et/ou du revenu d'insertion sont exonérées du paiement de cet impôt; elles doivent cependant en informer l'Office de la population, sur présentation d'une pièce justificative.

#### Loi cantonale sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (LPoC)

**Tout détenteur d'un chien dit potentiellement dangereux** (Amstaff, Pit Bull Terrier, Rottweiler et les croisements issus de ces races) **doit**, outre son inscription auprès de la Commune, **impérativement l'annoncer au Service cantonal vétérinaire**, rue du D<sup>r</sup> César-Roux 37, 1014 Lausanne.

Les formulaires d'annonce, la loi et le règlement d'application sont disponibles sur le site internet du Canton de Vaud:

[www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/animaux/animaux-domestiques/](http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/animaux/animaux-domestiques/)

**Renseignements:** Office de la population, Registre des chiens

Route de Cossonay 40 – Prilly

Tél. 021 622 73 22 – [population@prilly.ch](mailto:population@prilly.ch)

### Prilly veut amener plus de produits locaux et de saison dans les assiettes des écoliers



La Ville de Prilly lance un diagnostic environnemental de la nourriture servie dans les réfectoires scolaires prillérans. Son objectif: **proposer des aliments locaux et de saison produits de manière durable afin de limiter l'empreinte écologique de l'alimentation en milieu scolaire.**

Le choix des produits que nous consommons a un impact direct sur notre empreinte écologique. Selon ce que nous mangeons, les ressources pour produire un aliment peuvent être très importantes. Actuellement 31% de notre impact écologique est lié à notre alimentation. Adapter légèrement ses pratiques alimentaires peut avoir une influence déjà très positive sur notre environnement.

La Ville de Prilly lance donc en 2016 un diagnostic de la nourriture servie aux écoliers prillérans dans les réfectoires de St-Etienne et de Plan-Sépey. Cette

démarche permettra de calculer un indicateur de la durabilité des assiettes prillérans. Si nécessaire, des adaptations au niveau fournisseurs et des menus pourront être effectués, de manière à garantir des

repas de qualité, sains, avec un impact environnemental maîtrisé. Pour réaliser ce projet, Prilly a fait appel à Beelong, un outil de diagnostic développé par l'école hôtelière de Lausanne, qui permet, à partir de la liste des achats, d'analyser la qualité des aliments d'un repas.

A la fin du diagnostic, chaque lieu de restauration recevra une étiquette écologique, similaire à celles pour l'énergie. Cette démarche permettra de mettre en valeur le travail effectué par les cuisiniers et le personnel des réfectoires scolaires et sensibilisera les jeunes générations prillérans à l'importance d'une alimentation réfléchie et durable. Elle permettra également de s'assurer du haut niveau de qualité des repas fournis aux enfants prillérans.

Pour plus d'informations: [www.beelong.ch](http://www.beelong.ch)

**Energie & Environnement**



### Avis à la population!

Vous êtes dynamique et plein d'idées pour votre Ville? Alors rejoignez la Commission Communale "Prilly Animation" qui est à la recherche de nouveaux membres.

Renseignements 079 228 79 61 ou [cbettens@bluewin.ch](mailto:cbettens@bluewin.ch)

**Prilly Animation**



**Venez animer votre ville**

## 7<sup>e</sup> édition du Pass-Ados

Le Kiwanis Club Prilly, la Ville de Prilly et de nombreux partenaires soutiennent le **Pass-Ados 2016**.

Profitez des activités proposées avec des rabais de 10% à 50% auprès d'une dizaine de partenaires.

Si tu as entre 12 et 18 ans le Pass-Ados est fait pour toi. Pour la modique somme de CHF 12.- munis-toi de ta plus belle photo-passeport et viens à l'Administration communale de Prilly, tu repartiras avec ton Pass-Ados.

Renseignements complémentaires:

Prilly Jeunesse : Daniel, tél. 079 229 11 37

Alexandra, tél. 079 788 90 41 / Emile, tél. 079 260 84 13



## Malley Lumières - Cinétoile

### Actualités cinéma: The Revenant

Western, film d'aventure, appel à la vie, à la mort, au courage, *The Revenant* est adapté du roman du même nom de l'écrivain Michael Punke qui relate l'histoire du trappeur Hugh Glass brutalement attaqué par un grizzli lors d'une mission. Grièvement blessé, agonisant, il est abandonné par les membres de sa propre équipe. Mais Glass s'accroche à la vie. Affrontant la souffrance, la nature, l'hiver, l'hostilité de tribus guerrières, il se relève et trouve le courage de poursuivre sa route, animé par un terrible désir de vengeance...

Réalisé par Alejandro González Iñárritu, ce magnifique long métrage met en scène, dans le rôle-titre, Leonardo DiCaprio qui participe pour la troisième fois à un western puisque les spectateurs ont déjà pu le découvrir à l'affiche de *Django Unchained* réalisé par Quentin Tarantino ainsi que de *Mort ou vif* en 1995, avec Sharon Stone, Gene Hackman et Russell Crowe. Leonardo DiCaprio a qualifié *The Revenant* comme le film « le plus difficile de sa carrière » tant les conditions de réalisation, en pleine nature, ont été dures. D'ailleurs, le tournage du film s'est étalé sur 9 mois à la place de 80 jours. Et pour recréer avec précision l'enfer dans lequel a évolué le trappeur, le metteur en scène et son directeur de la photographie Emmanuel Lubezki ont filmé exclusivement avec la lumière du jour, sans l'aide d'éclairages artificiels. *The Revenant* est une réussite à tout point de vue. Porté par des images et des ambiances spectaculaires, il est aussi une grande aventure humaine où la cruauté égale le courage, où la barbarie côtoie la sagesse. Dans une Amérique sauvage et un environnement profondément hostile, au cœur d'un hiver brutal, le spectateur est peu à peu fasciné par l'histoire et le destin de Hugh Glass.

**Armande Reymond**

### Notre concours !

Gagnez une des 20 entrées valables pour la séance de cinéma de votre choix dans les salles de Cinétoile à Malley Lumières, Prilly, en répondant à la question suivante:

**Par quel animal Hugh Glass a-t-il été sauvagement agressé ?**

Envoyez-nous votre réponse jusqu'au 12 février 2016:

- par carte postale à : Greffe municipal, rte de Cossonay 40, CP 96, 1008 Prilly
- ou par e-mail à : [concours@prilly.ch](mailto:concours@prilly.ch)

### Un cadeau idéal !



En vente aux caisses et au CAFE CORTO  
www.cinetoile.ch



### Lanterne magique de Prilly

Club de cinéma pour les enfants de 6 à 12 ans...

Inscrivez-vous, même en cours de saison (tarif dégressif), à la caisse Cinétoile Malley Lumières ou auprès de l'Etablissement primaire, M<sup>me</sup> Pfändler, tél. 021 557 99 87.

Les membres peuvent aussi faire découvrir le club à une connaissance, dans la même tranche d'âge, pour la modique somme de CHF 5.- la projection, payable sur place.

Prochaine séance: 30 janvier 2016 à 10h

## Info régionale



## SPORT - CULTURE - RENCONTRES

## Ça bouge à Malley!

## Lundi soir en musique

Lundi 15 février 2016 de 20h à 22h sur la patinoire extérieure, venez danser en patins sur la musique des années 80.  
A l'occasion de ces soirées, offre spéciale proposée au Restaurant de la Patinoire

## Soirée Light Show

Mercredi 24 février 2016 de 20h 15 à 22h, venez profiter dans la patinoire couverte Odysée d'un moment de patinage joyeux au son de musiques des années 80 à nos jours, sous un éclairage d'ambiance multicolore!

## Et toujours...

Fondue patins aux pieds, Spécial seniors « Happy skating », Mon anniversaire à la patinoire, Lundi en musique, etc.

Plus d'infos sur [www.espacemalley.ch](http://www.espacemalley.ch)



CENTRE INTERCOMMUNAL DE GLACE DE MALLEY  
| 1008 Prilly | Tél. 021 620 65 00 |

Mais encore... à l'agenda des manifestations:

## ESPACE MALLEY, C.I.G.M, ch. du Viaduc 14

- Gala de patinage Art on Ice: 9 et 10 février 2016

## Groupements, sociétés, associations

107<sup>e</sup> Concert annuel de l'Union Instrumentale de Prilly

Le samedi 6 février 2016 à la Grande salle de Prilly

Un programme varié et festif a été spécialement concocté; il y en aura pour tous les goûts!  
Nous nous réjouissons de vous offrir ce moment musical et vous attendons nombreux!

Portes: 19h30

Concert: 20h, sous la Direction de M<sup>me</sup> Carole Michoud et avec la participation de l'Ecole de Musique de Prilly.

Après le concert: Bal avec MICKY'S

RENDEZ-VOUS  
POUR RIRE

PRILLY

## RIGOLER POUR SE RESSOURCER

Retrouvez le rire spontané grâce à des exercices simples et efficaces. Un moment de détente d'où vous ne pourrez ressortir qu'épanoui!

Flavie Marthaler vous accueille les jeudis 4 et 18 février, 3 et 17 mars, 14 et 28 avril, 12 et 26 mai, 9 et 23 juin 2016, de 9h30 à 11h30.

Lieu Espace Rencontre  
Rte de Cossonay 26, 1008 Prilly

Participation 5 fr. collation comprise

Renseignements Flavie Marthaler,  
021 624 69 00 ou 079 889 80 70



[www.vd.pro-senectute.ch](http://www.vd.pro-senectute.ch)

Pour le bien-être moral, physique et matériel des personnes en âge AVS.

## Divers

PRILLY  
EXPOSITION

«Auprès de mes arbres»  
Du 22 janvier au 26 février 2016



Yves Paudex

## Tour du Château de Prilly – Entrée libre

Lu au Ve: 8h - 18h30 non-stop

Sa et Di : 14h - 18h30

Présence du photographe:

(En principe, chaque après-midi de 14h à -18h, excepté les lundis)

## Programme 2016

## Le roi tout nu:

Samedi 30 janvier à 17h.  
Dimanche 31 janvier à 17h et à 15h.  
Mercredi 3 février à 15h.

## La ligne de chance:

Samedi 13 février à 17h.  
Dimanche 14 février à 11h et à 15h.  
Mercredi 17 février à 15h.

## La boîte à gants:

Samedi 5 mars à 17h.  
Dimanche 6 mars à 11h et à 15h.  
Mercredi 9 mars à 15h.

## Le petit garçon qui posait trop de questions:

Samedi 19 mars à 17h.  
Dimanche 20 mars à 11h et à 15h.  
Mercredi 23 mars à 15h.

THÉÂTRE DE  
MARIONNETTES  
de LAUSANNE



Infos et réservations au 021 624 54 77  
ou sur [www.marionnettes-lausanne.ch](http://www.marionnettes-lausanne.ch)